

**RÈGLEMENT N° 22-375 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-288  
AYANT POUR OBJET D'AUTORISER LES PRÊTS À CAMPER SUR LES TERRAINS DE  
CAMPING**

---

**Préambule**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Bégin est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage de Bégin est entré en vigueur le 25 octobre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Bégin désire autoriser certaines constructions à usage récréatif à l'intérieur d'un terrain de camping;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bégin tenue le 2022.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller [ ] appuyé du conseiller [ ] et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Que le projet de règlement portant le numéro 22-375 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1 MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.26 - TERMINOLOGIE**

---

L'article 2.26 est modifié de façon à bonifier la définition de CAMPING et à ajouter une nouvelle terminologie pour les PRÊTS-À-CAMPER de cette façon-ci :

**CAMPING :**

Site désigné comme tel au règlement de zonage municipal et destiné à recevoir des tentes, roulottes, tentes-roulottes, véhicules de camping (automoteurs) **et les prêts à camper.**

**PRÊTS-À-CAMPER :**

**Structure installée sur une plateforme, sur roues ou directement au sol, et pourvue de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'auto cuisine.**

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le :

Adoption du premier projet de règlement : 4<sup>e</sup> jour de juillet 2022

Assemblée publique de consultation :

Adoption du second projet de règlement :

Adoption finale: 2

Certificat de conformité de la MRC : XX<sup>e</sup> jour de XX 2022

Avis de promulgation : XX<sup>e</sup> jour de XX 2022

---

Gérald Savard, maire

---

Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière